

Bulletin d'information municipal n° 309– Septembre 2014

www.collinee.fr

Le cœur du bourg de Collinée, une affaire d'A.M.I. ...

Informations pratiques au quotidien

SERVICES ADMINISTRATIFS

MAIRIE : HORAIRES
2, rue Simon d'Estienne
Tél : 02.96.31.40.02
mairie.collinee@wanadoo.fr
Site internet : www.collinee.fr
Ouverte lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.
mardi et jeudi de 9h à 12h

EHPAD RÉSIDENCE LA CLAIRÈRE
C.C.A.S.
Rue des Musiciens
Tel : 02.96.34.94.22

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MENÉ
Croix de Jeanne Even
Tél : 02.96.31.47.17
accueil@mene.fr
Site internet : www.ccmene.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h00

LA POSTE
19, rue du Mené
Tél : 02.96.31.42.06

LA TRÉSORERIE DE COLLINÉE
Rue du Mené
Tél : 02.96.31.40.27
Ouvert au public le matin les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

LA TRÉSORERIE DE MERDRIGNAC
4, rue Basse Madeleine
Tél : 02.96.28.41.64

GENDARMERIE DE COLLINÉE
Rue du Val
Tél : 02.96.31.40.17
Ouvert les mardi, jeudi et samedi de 14h à 18h

SIVOM DU MENÉ
La Croix Jeanne Even
Gestion des déchets ménagers / containers Tél : 02.96.31.44.02
sivom-mene@wanadoo.fr
Site internet : www.sivom-mene.fr
Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, le mercredi de 9h à 12h.

MISSION LOCALE
Une permanence est assurée chaque mardi de 14h à 17h30 à la Communauté de communes du Mené.

SERVICE CULTUREL

CENTRE CULTUREL MOSAÏQUE
Rue des Musiciens
Contact Baptiste TURPAUD
Tél : 02.96.31.47.69
mosaique.collinee@wanadoo.fr

BIBLIOTHÈQUE
6 rue Simon d'Estienne
Tél : 02.96.51.40.73
Ouvert le Mercredi de 16h à 18 h et le Samedi de 10h à 12h

SERVICES MEDICAUX

PHARMACIE SCHMIT JEAN-PAUL
NOUVEAUX HORAIRES
À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2014
FERMETURE TOUS LES SAMEDIS
À 13 H AU LIEU DE 17 H
9 rue du Mené
Tél : 02.96.31.40.12
Pour connaître la pharmacie de garde le week-end : **32.37**

DOCTEURS BOURHY ET LECORGNE
10 rue du Mené
Tél : 02.96.31.40.13

DOCTEUR LAGUENS
5 place de la Cohue
Tél : 02.96.34.93.00

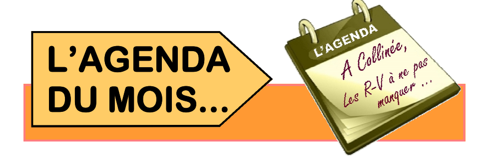
CABINET INFIRMIER
Tél : 02.96.34.91.92

AMBULANCES DU MENÉ
ET POMPES FUNÈBRES
La Croix Jeanne Even
Tél : 02.96.31.43.22

KINÉSITHÉRAPEUTE/OSTÉOPATHE
SCHMIT ALEXANDRE
4, rue Simon d'Estienne
Tél : 02.96.30.96.67

PÉDICURE GILLES ISABELLE
7, rue André Gilles
Tél : 06.08.18.24.81

DIVERS
SAMU : 15
Police : 17
Pompiers : 18
N° d'appel d'urgence Générale : 112
Allo enfance maltraitée : 119
Centre anti-poison : 02.99.59.22.22
Hôpital de St-Brieuc : 02.96.01.71.23
EDF Sécurité : 08.10.33.31.22
GDF Sécurité : 08.10.43.30.22



- **Samedi 04 octobre 2014 :**
  Jarret-frites, à 19 heures, au Centre Mosaïque
  (Association des Chasseurs)
- **Samedi 11 octobre 2014 :**
  Spectacle « Le joueur » au Centre Mosaïque
  (Entrée gratuite)











Le mot du Maire

Appel à Manifestation d'Intérêt « centre-bourg », AMI?

Nous venons de rendre notre copie le 12 septembre 2014, après un été bien studieux … Mais commençons par le commencement.

Le gouvernement a décidé de lancer un programme expérimental pour la revitalisation des centre-bourgs. En effet, le maillage équilibré du territoire, avec des cœurs de-bourgs vivants et animés, comme nous le souhaitons tous, est un enjeu majeur de l'égalité des territoires et un levier de la transition écologique. Ce programme vise essentiellement trois axes : dynamiser l'économie, améliorer le cadre de vie et accompagner l'adoption à un nouveau modèle économique et social.

Qui peut en bénéficier et sur quels critères ?

Les communes de moins de 10 000 habitants qui ont un rôle de structuration du territoire et d'organisation de centralités. Ceux qui répondent à ces critères sont : les bourgs des bassins de vie ruraux, comme Collinée et les bourgs dans les troisièmes couronnes périurbaines qui font face à une arrivée de nouvelles populations.

Au départ du programme, sous l'égide des Préfets de région, un repérage régional des territoires cibles a été effectué. Nous étions parmi les 300 communes candidates retenues… Nous avons donc été invités, comme les 299 autres, à nous porter candidat à l'Appel à Manifestation d'Intérêt national (A.M.I.) « centres-bourgs ». Résultat des courses attendus pour début novembre 2014, où 50 communes seront choisies. Dans les Côtes d'Armor, nous sommes trois : Guingamp, Mûr-de-Bretagne et Collinée.

Pour accompagner les communes, dans l'élaboration et l'animation de leur projet, l'Etat mobilise 15 millions d'euros, pour le financement des études. L'accompagnement des collectivités dans cette démarche d'ingénierie, nécessite un certain nombre d'outils, qui sont mis à notre disposition. Les projets doivent : d'une part, soutenir l'acquisition-amélioration et la création de logements locatifs sociaux adaptés aux besoins de la commune et d'autre part, améliorer l'habitat privé, comme un nouveau « *Pact-Arim* », sur des crédits de l'ANAH.

Alors la question s'est posée : Que souhaitons-nous pour notre commune ?

Notre quota de logement social est atteint, 20% pour une petite commune, comme la nôtre, nous sommes plutôt bon élève ! Pourtant si nous ne voulons pas que notre commune se dévitalise, nous serons amenés à maintenir une certaine progressivité du parc locatif social. En même temps, nous souhaitons répondre aux besoins de nouvelles tranches de population, type « cadres » et ainsi développer une véritable mixité sociale.

Est-ce antagonique ? Nous cherchions des réponses et l' AMI nous a aidé à les formuler. Je m'explique : Pour sa mise en place, L'A.M.I. a nécessité la constitution d'un Comité de pilotage de, pas moins de quinze partenaires, tous férus d'urbanisme : Représentants d' Institutions départementales et régionales, acteurs opérationnels, universitaires, mais aussi institutions locales du territoire. Bref, des personnes avec qui nous avons pu croiser nos points de vue. Qu'ils en soient, ici, remerciés.

Alors pourquoi avoir répondu à cet A.M.I. ?

Les nouvelles politiques nous projette vers un devenir, dans une vision bien plus large que notre petite commune, mais dans lequel tous les paramètres ne sont pas encore identifiés (regroupement de Communauté de communes, Agglos) avec une dilution de l'intérêt de proximité. Nous devons restés conscients que nous sommes, tous engagés, dans une véritable mutation institutionnelle qui impacte tant la commune que le territoire. L'intérêt d'un tel projet c'est préparer Collinée à son avenir : attirer des familles, pour maintenir et l'habitat et les services. Il est clair que, si les maisons se vident, c'est la commune qui risque, à terme, d'y perdre son identité.

Mais ce symptôme de vacance des centres-bourg, n'est pas qu'une affaire collinéenne. La Communauté de communes, a pris, très tôt, en compte la situation et interviendra dans un programme de rénovation de ses centres-bourgs du territoire, que notre candidature soit retenue ou pas. Preuve en est, elle en a déjà initié l'action, par des programmes d'habitat « *zéro euro de chauffage* », trois, sont en constructions actuellement et trois autres programmés.

De même pour Collinée. C'est l'équipe municipale précédente qui en a impulsé le mouvement, avec la construction de l'Îlot urbain. Pour vous donner un ordre d'idée, le montant total du projet se monte à 1 700 000 € avec des subventions à hauteur de 42 % pour la médiathèque et 8 % pour les logements.

Le vieux bâti fait, certes, partie de notre patrimoine historique mais coûte cher à rénover et peut faire peur aux jeunes investisseurs.

Les communes ont pris conscience qu'elles doivent devenir acteur de ce type d'opérations, si elles veulent que s'installent de nouvelles familles dans leur centre-bourg.

Maintenir une commune vivante, c'est avoir des services et des commerces de qualité et donner envie d'y habiter. Se ressourcer dans un lieu agréable et serein.

Notre commune de caractère a, en elle, tous les atouts pour apporter une qualité de vie à ses habitants, mais c'est tous ensemble que nous lui assurerons un avenir.

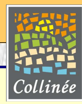
Gérard DABOUDET,
Maire
de Collinée



Si vous souhaitez rencontrer un élu ?
Rien de plus simple…
Prenez rendez-vous, à l'accueil de la Mairie avec l'élu de votre choix.

Une permanence est assurée le samedi matin, de 10h à 12h en Mairie.
N'hésitez pas à pousser la porte !

L'Equipe municipale



Mairie de Collinée,
Place de la Mairie
22330 Collinée
☏ : 02/96/31/40/02
mairie.collinee@wanadoo.fr
Site : www.collinee.fr



L'essentiel du Conseil Municipal du 04 septembre 2014

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de COLLINEE, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérard DABOUDET
Présents : Mmes Nicole COLLET, Marie GRIPPAUDO, Jessica HUBERT, Danielle LE BRETON, Yveline SIMARD et MM. Pierre-Yves BUHAN, Gilles CARADEUC, André CHEREL, Franck CHERDEL, Alain TARDIVEL.
Absents excusés : MM. Bernard LESAGE, Gilles COMMAULT.
Excusés ayant donné procuration : MM. Jérémy LEBON, Yvon PERRIN
Secrétaire de séance : M. Franck CHERDEL

Le Conseil Municipal a ensuite examiné les points suivants :

1. APPEL A MANIFESTATION D'INTÊRET « CENTRES-BOURGS »- Délibération autorisant le Maire à la mise en œuvre de l'article L.2121-29 du CGCT. Mme GRIPPAUDO fait état de la note de synthèse adressée avec la convocation au Conseil Municipal le 28 août 2014, relative à l'AMI. Il est fait état de la situation du Centre-bourg. Constat d'une vacance structurelle, tant pour les commerces que pour les habitations.
Elle rappelle que l'Etat a décidé de lancer, dans le cadre des contrats de plan Etat-Région, un appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) piloté par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET). Une enveloppe de 30 millions d'euros est prévue pour l'ingénierie et les aides à la pierre. Une démarche expérimentale incitative est menée auprès des centres-bourgs identifiés, en collaboration avec l'EPF (Etablissement Public Foncier), pour étudier les raisons de cette désaffection et élaborer les moyens d'y remédier.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la candidature de la commune de Collinée à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « centres-bourgs »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toutes natures relatifs à ladite procédure.

2. RESEAU CHALEUR - Modification du règlement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la modification du règlement de la chaufferie bois, en ajoutant un paragraphe à l'article 16.2 du Règlement Réseau - Chaleur : *«en cas d'inoccupation de l'immeuble desservi (vente ou autre), l'abonné ne sera plus redevable de l'abonnement au bout de 4 ans révolus de vacance du local. Les 2 premières années, le client paiera l'abonnement à taux plein, les 2 dernières années, le client paiera l'abonnement réduit de 50 %».*

3. RUE CHÂTEAUBRIAND - Rétrocession de terrain de la S.A. LA RANCE. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** que dans le cadre de la réhabilitation de logements de la S.A. La Rance, il est prévu que les espaces communs soient rétrocédés à la Mairie de de Collinée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à acquérir les parcelles à titre gratuit :

A N° 1147 : 25 m²
A N° 1542 : 1 841 m²
A N°1543 : 659 m²
A N°1548 : 32 m²
A N° 1557 : 1758 m²
A N° 1564 : 7 m²
A N° 1566 : 1 352 m²

Les frais d'actes étant à charge de la S.A. La Rance.

4. LOI ALUR - Révision du P.O.S. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité :**

- **ECOUTE** l'exposé de Monsieur le Maire qui précise que : - l'Article 135 de la Loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et l'Urbanisme Rénové (ALUR), modifie la durée des P.O.S. non transformés en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et seront donc caducs, à compter du 1er janvier 2016. avec une prolongation jusqu'au 27 mars 2017, pour les communes qui se sont engagées dans une procédure de révision de leur P.O.S., ce qui devrait être notre cas.
- **SOULIGNE** que par délibération en date du 11 février 2014, la Mairie de Collinée avait prescrit la révision de son POS. Toutefois, la procédure n'est pas encore achevée et par délibération en date du 9 juillet 2014, **les membres de la Communauté de communes du Mené ont décidé d'engager une démarche d'élaboration d'un PLUI**.
- **DÉCIDE**, au vu des informations délivrées, de ne pas engager la révision du POS.

5. POLICE DU MAIRE - Délégation des compétences à la Communauté de communes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité** :

- **S'OPPOSE** au transfert automatique des pouvoirs de police.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire et de l'article L.5211-9-2, relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

- Vu les statuts de la Communauté de communes du Mené,
Considérant que la Communauté de communes du Mené exerce une compétence en matière de :
- compétences obligatoires : d'aménagement de l'espace, de développement économique,
- compétences optionnelles : politique du logement social, action sociale d'intérêt communautaire, élimination de déchets, équipements publics, enfance-jeunesse, activités associatives, culturelles, sportives et de loisirs, transports scolaires, environnement, technologies de l'information et de la communication, mutualisation des moyens et des services.



- Considérant que l'exercice de cette compétence par la Communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au président de la communauté de communes.

6. EAU-ASSAINISSEMENT - Devis de la Rue André Gilles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité :**

● **VALIDE** le devis la Sté H tube pour un montant de **7 609,44 € HT** pour la rue André Gilles et **3 228,21 € HT** pour la station de pompage.

7. FINANCES - Admission en non-valeur et effacement de dettes. Après en avoir délibéré et conformément à la Loi, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l' unanimité :**

● **VALIDE** les effacements de dettes présentés par le Trésor Public pour un montant cumulé de : **136,54 €** en dette de cantine, **183,89 €** en dette de cantine-garderie, **521,77 €** en dette eau-assainissement et admission en non valeur pour un montant cumulé de **92,68 €.**

- Décisions Modificatives (D.M.), régularisation d'écritures comptables. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l' unanimité :**

● **ACCEPTE** les régularisations d'écritures comptables sur les budgets eau-assainissement et communal.

8. PERSONNEL - Renouvellement du contrat de Laëtitia MASSON. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l' unanimité :**

● **VALIDE** le renouvellement du contrat de Laëtitia Masson du 2 septembre 2014 au 17 octobre 2014 à temps non complet (12H40/semaine), du fait des besoins aux ateliers périscolaires.

PERSONNEL - Régime d'astreintes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **par 11 voix pour 2 abstentions :**

● **INSTITUE un système d'astreinte pour le personnel du service technique et Mme Richet**. L'astreinte est définie comme : la "*période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration* » (article 2 du décret n°2005-542).

● **DEFINIT les périodes et tâches sollicitées.** A partir du 6 octobre 2014, le système d'astreinte est instaurée à la Mairie de Collinée pour l'entretien de la chaudière, l'EHPAD, la voirie, la viabilité hivernale, le Centre Mosaïque.

● **INSTALLE un personnel d'astreinte.** Une personne du service technique sera d'astreinte chaque semaine du lundi au lundi 8H30 suivant. Pour la période du 15 novembre au 15 mars, 2 agents du service technique seront d'astreinte. Chaque agent d'astreinte sera susceptible d'effectuer les tâches demandées ci-dessus.
L'agent d'astreinte doit conserver le téléphone du service technique.

● **FIXE** le principe que les heures effectuées pendant le temps d'astreinte seront payées (heures de nuit ou heures de jour).

9. AVENANT N° 1 lot 14 - Marché Îlot Urbain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l' unanimité :**

● **CONFIRME** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 28 juillet 2014, concernant l'avenant n°1 du lot n°14 de l'Îlot Urbain : VMC double flux, local technique sous station, liaison sous-station pour les logements et la médiathèque pour **81 613,47 € HT.**

10. POINT A TEMPS - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l' unanimité :**

● **ACCEPTE** le montant des travaux de point à temps pour un montant de 7 380 € TTC.

11. CHAUFFAGE DU BUREAU DE POSTE - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l' unanimité :**

● **DONNE SON ACCORD** pour le devis de l'entreprise DIEULANGARD pour **9 911,99 € TTC.**

12. TRAVAUX BÂTIEMENTS COMMUNAUX - Devis peinture. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l' unanimité :**

● **VALIDE** le devis de l'entreprise **MENÉ DECORS** pour la peinture du haras rue du Val de **3 709,02 € TTC**, la peinture du logement rue de la rance pour **178,20 € TTC.**

13. VESTIAIRES FOOT - Devis ventilation - Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par vote à main levée **à l'unanimité** :

● **ACCEPTE** le devis de la Sté **REXEL** pour **296,83 € HT**.

14. CANTINE SCOLAIRE - Devis armoire chauffante. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l' unanimité :**

● **RETIENT** le devis de **KERFROID** mieux-disant, pour **2 372 € HT** (Service Après Vente inclus), contre celui de la Sté TEC'HOTEL pour un montant de **2 275 € HT** sans S.A.V.

15. CENTRE MOSAÏQUE - Devis Matériels - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l' unanimité :**

● **VALIDE** le devis de l' entreprise **SPECTACULAIRES** pour **1 382,21 € TTC** et l'achat d'un bloc portable pour **1 094,94 € TTC.**

16. CONTRAT DE VENTE DE PLAQUETTES BOIS - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l' unanimité :**

● **ENTERINE** le contrat de vente avec la Sté **SYLV'ÉCO** de plaquettes broyées. Le prix de vente est de **10 € HT par m^3.**

17. SECOURS PONCTUEL (Gaza) **-** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l' unanimité :**

● **VALIDE** la demande de secours exceptionnel présentée Monsieur le Maire, pour venir en aide à Gaza. Il propose de verser une subvention exceptionnelle de **200 €**.

A VOS BOÎTES AUX LETTRES !

Avec ou sans changement de facteur, le circuit de distribution du courrier est modifié dans la commune ...

Depuis le 16 septembre, les circuits de distribution du courrier sont modifiés sur Collinée. Ces nouvelles tournées peuvent entrainer, pour certains habitants, des changements d'horaires dans le passage du courrier. Ne vous alarmez pas ! Seuls les horaires sont impactés. Le facteur continue de distribuer le courrier du lundi au samedi, auprès de chaque habitation.

C'est seulement, que depuis cette date, il est possible que vous découvriez une « *nouvelle tête* » qui vient déposer le courrier dans votre boîte aux lettres.

C'est le nouveau facteur et il cherche ses repères dans notre commune... Surtout, encouragez le et soyez compréhensif. Durant les premiers jours, il est en phase d'apprentissage et de découverte. Nous avons tous eu *une première fois !* Alors soyons indulgents et réservons-lui le meilleur accueil.

Psst : Pour lui faciliter la tâche n'oubliez pas d'indiquer vos noms sur la boîte aux lettres...



REGISTRE D'ÉTAT CIVIL

Naissances :
Faustine DABOUDET, 10 rue au Juif, née le 28 août à Saint-Brieuc.

Mariage :
Mlle Gwénaëlle HERVE et M. Mickaël-David BODEREAU domiciliés 08 rue du 08 mai 1945, mariés le 20 septembre 2014 à Collinée.

RECENSEMENT DE LA CITOYENNETÉ

Les jeunes gens (filles ou garçons) **nés en octobre, novembre, décembre 1998** doivent se faire recenser (obligatoirement), à la Mairie, pour la journée de la citoyenneté.

Se présenter à la Mairie avec le livret de famille.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Prochaine permanence de **Mr Raymond Guyomarc'h** : **Mardi 21 octobre 2014 de 10 H à 12 H,** Salle du Conseil Municipal. Les rendez-vous sont à prendre au secrétariat de mairie.

PERMANENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Mission Locale :
Mardi de 14 h à 18 h, sur rendez-vous au auprès de **Françoise CARRO** au 02 96 28 99 18

- Maison de l'Emploi et de la Formation :
Mardi et Jeudi de 9h à 12h, sur rendez-vous au 02 96 28 65 60 auprès de **Nadine BERRUYER- Recherche d'emploi :** accès à la salle informatique le lundi et le jeudi de 13h30 à 17h00.

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Mme Charlène MARIN, Assistante Sociale sur le territoire de Collinée, remplace Mme Sandrine LE MAGUERESSE, appelée sur un autre secteur. Elle vous accueille au **Centre Médico-Social**. Ses permanences ont lieu deux fois par semaine sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de Loudéac.

Tél. 02.96.28.11.01

URBANISME

Déclaration préalable :

♦ **M. Claude GICQUEL** la Viette : remplacement d'un muret et d'un portail par un grillage, *délivré le 13 août 2014.*

♦ **M. Harry FENNEY**, 3 rue du Doué Chanu : Construction d'un abri voiture, *délivré le 08 septembre 2014.*

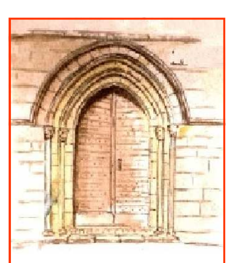
Permis de construire :

♦ **Etablissements Kermené**, la Viette : Extension d'un bâtiment administratif pôle commercial, *délivré le 16 septembre 2014.*

La Lettre de Collinée est un bulletin mensuel d'informations locales éditée par la Commune de Collinée.

Directeur de la Publication :
Monsieur le Maire : Gérard Daboudet
Rédactrice en chef : Marie Grippaudo,
Adjointe en charge de la Communication
Création maquette : Marie Grippaudo
Relecture :
Commission communale communication

Numéro tiré à 550 exemplaires
Dépôt légal : Août 2014
Prix : gratuit et 10 € pour les abonnements annuels expédiés.



L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « CENTRES-BOURGS ».

Une « ballade urbaine » dans le cœur du bourg de Collinée… Vous me suivez ?

Sur une hauteur de 300 m, le bourg s 'est développé sur **la ligne de crête,** au point de la séparation des eaux.

Entre ces deux versants, la pluie tombe soit du côté gauche, soit du côté droit... On marche entre deux versants du Mont Mené appelé aussi « colline », cela ne vous rappelle rien : « colline - Collinée » ?

Historiquement, il semble que le premier élément structurant du bourg centre a été la **Place de la Cohue,** insérée dans un tissu bâti dense.

Le bâti ancien est identifiable par ses murs en pierre de taille de granit gris. Les toits sont à double pente en ardoise avec de petites ouvertures et des ébrasements de fenêtre profond. Les maisons qui entourent la place, sont de hauteurs importantes (R+1, R+2) abritant plutôt des habitations.

Seul le **café-tabac,** aux rideaux baissés raconte encore des brèves de comptoirs, mémoire d'un lieu de rendez-vous convivial. L'élément central de la place est l'église qui témoigne d'un ancien centre actif du village (ancienne place d'échanges pour les forges et le lin).

Les rue adjacentes (rue au Juif, rue Saint-Guillaume, rue Neuve ou rue de la Passée) s'enchaînent sans chercher forcément l'alignement des maisons implantées sur les voies, et conduisent toutes, vers la place.
Cependant, au rez-de-chaussée, l'empreinte laissée par le souvenir de boutiques avec étalages est très présente. La difficulté à transformer en logements avec les vis-à-vis sur la rue et le coût financier… expliquent également qu'un bon nombre de ces bâtiments soit aujourd'hui vacants.
Tandis que les étages sont réservés à l'habitation, il n'existe pas toujours d'espaces extérieurs, de grande pièce à vivre et la luminosité est très faible, sans arriver a trouver son chemin.

En limite du centre-bourg, on aperçoit des maisons individuelles hors du modèle traditionnel. Elles semblent répondre plus facilement au parcours résidentiel avec des densités plus faibles, des jardins privatifs intégrés comme des éléments indispensables. La voiture y occupe une place essentielle (place de stationnement, voies larges). Cependant, même si ces nouveaux lotissements répondent aux besoins des résidents, comment ne pas penser qu'ils sont très consommateurs en espace, et participent fortement au mitage du bourg et à l'étalement urbain...

Marie GRIPPAUDO

Rue St Guillaume

Place de la Cohue

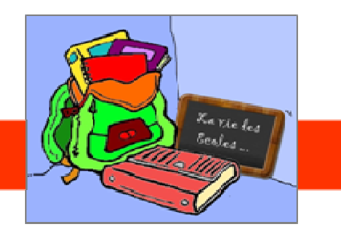
Rue Neuve

Rue au juif

Rue de la Passée

Lotissement Hameaux de la Perrière

LA VIE DES ÉCOLES



AU COLLEGE VASARELY

<u>*séjour d'intégration des élèves de 6éme</u> à Lancieux du 24 au 26 septembre
Dans l'objectif de favoriser leur intégration au collège et ainsi mieux connaître les autres élèves et leurs professeurs, les élèves de 6éme bénéficient d'un séjour de classe transplantée du mercredi 24 septembre au vendredi 26 septembre 2014. Les élèves seront hébergés au Club Nautique de Lancieux pour une initiation à la voile et au char à voile; les enseignants seront présents pour les encadrer et assurer l'enseignement de découverte du paysage et du milieu marin.

<u>*Intervention de la troupe du théâtre du Totem</u> : le **<u>mardi 30 septembre.</u>**
Tous les élèves du collège iront voir la pièce : "Le joueur", le **vendredi 10 Octobre** à 14h30 à 16h30.
En amont, une intervention de la troupe est prévue au collège VASARELY le mardi 30 septembre

<u>*Élections des représentants des parents d'élèves</u> au conseil d'administration le vendredi 10 octobre de 8h30 à 15h au collège Victor Vasarely.

<u>*Remise des diplômes du DNB et du CFG</u> le vendredi 3 octobre à 18h30 au collège.

LA VIE CULTURELLE



Samedi 11 octobre 2014 - 20 H 30
« Le joueur» Théâtre du Totem
(tout public à partir de 10 ans)

Le jour se lève. Florindo a passé toute la nuit à jouer frénétiquement aux cartes et s'en veut terriblement... Il a certes amassé une belle somme d'argent, mais il aurait pu gagner plus, beaucoup plus… Cet homme, à qui tout devait sourire, promis à un avenir tout tracé, va alors perdre pied, sombrer peu à peu et se faire dépouiller. Persuadé de pouvoir « se refaire », il multiplie les mensonges auprès de ses proches, s'endette lourdement, renonce à sa fiancée, promet finalement le mariage à une vieille femme fortunée, afin d'assouvir sa passion addictive pour le jeu…

Malentendus, quiproquos et personnages hauts en couleurs peuplent cette comédie mordante de Goldoni. Après L'Épreuve de Marivaux, le Théâtre du Totem renoue avec les écritures vives et enlevées des comédies classiques, en adaptant une pièce de Goldoni qui nous entraîne dans la fièvre et l'enfer du jeu…



<u>Presse :</u>
«Cette pièce décalée et drôle, remplie de quiproquos, a conquis le public » Ouest-France.

Gratuit : A l'occasion des 10 ans du Centre Mosaïque, ce spectacle est offert aux habitants de Collinée et de la Communauté de Communes du Mené.



Vendredi 10 octobre 2014
Demain J'arrête Théâtre du Totem
(Lecture spectacle à partir de 10 ans)



Qui n'a jamais été confronté à l'addiction? A quel moment le plaisir se transforme-t-il en besoin et en manque? Cette lecture théâtralisée de 45 mn est composée d'extraits de romans, de pièce de théâtre, de témoignages et de chansons. Des textes dits et mis en espace pour dénoncer la souffrance et les maux liés aux addictions : alcool, drogues, jeux d'argent, cigarette, nouvelles technologies...

La soirée sera suivie d'un temps d'échange sur le thème de l'addiction avec lolita Duval-Chiquet de l'Anpaa22 (Association Nationale de Prévention an Alcoologie et Addictologie). www.anpaa-bretagne.fr

Cette rencontre est en lien avec la représentation du joueur d'après Goldoni, le lendemain.

Tarif : entrée gratuite dans la limite des places disponibles

---

Samedi 18 et Dimanche 19 octobre 2014
L'art d'avoir toujours raison Cie Le Phalène
(Stage à partir de 15 ans)

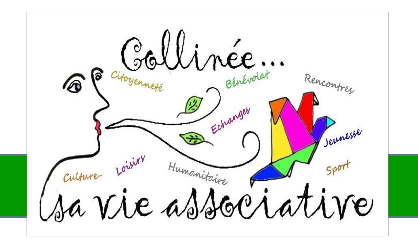


Un stage de 2 jours pour s'initier à la magie mentale, interroger et expérimenter notre rapport au pouvoir et à l'autorité.

Vous voulez dominer le monde? Donner l'impression de lire dans les pensées des gens? Créer votre propre religion? Au cours de ce stage, nous vous donnons la possibilité de maîtriser les comportements de vos semblables, de prévoir leurs choix et leur décisions, en apprenant des tours de magie mentale. Nous les mettrons en pratique le soir même au cours d'une séance de test public à mosaïque.
Puis, à partir d'images et de vidéos (documents d'archives publicitaires, reportages, expériences psychologiques, etc.), nous nous demanderons si les stratégies du mentaliste ne se rapprochent pas de certaines méthodes du markéting, de la communication de la propagande politique ou religieuse.

Tarif : 20 € / stagiaire

Contact/ Réservation : Baptiste TURPAUD, Centre Culturel Mosaïque, Rue des Musiciens 22330 COLLINEE
☎02.96.31.47.69 ou mosaique.collinee@wanadoo.fr



Club des Ainés Ruraux

Concours de Boules :

C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que s'est déroulé le concours de boules organisé par le Club des Aînés Ruraux ce samedi 13.09.2014. (Avec 10 participants le matin et 20 joueurs l'après midi.)

Le 1er prix du matin revient à LEN de Plémet et 1er prix de l'après midi à Fernando de St Gouéno et Gaby de St Gilles.

51 personnes ont apprécié le repas du midi préparé par les bénévoles du Club et partagé avec Monsieur le Maire qui nous a honoré de sa présence .




Un quadragénaire transformé en homme araignée !



L'univers cirque

L'association L'Univers Cirque vous invite dès le 24 septembre à venir découvrir ou redécouvrir le nouveau cirque et ces différentes techniques de jonglage et d'équilibriste sur fil ou sur boule, ainsi que les aériens tel que le trapèze, la corde ou le tissu.

Les cours sont donnés les mercredi de 17 h30 à 18 h 30 pour les 6-12 ans et de 18 h30 à 20h00 pour les ados et adultes. Un cours pour les 4-6 ans serait envisageable si il y avait 10 inscrits. Ce cours serait donné le mercredi de 16 h30 à 17 h 30.

Pour plus d'information veuillez contacter :
Mme Caëtano Séverine au 06.95.45.04.02

Association Viet Vo Dao Thien Long Duong

"Etre fort pour être utile " ainsi est la devise de cet art martial vietnamien dont les cours vous sont proposés à Collinée.

L'union du corps et de l'esprit, de la force et de la souplesse pour apprendre les différentes techniques de self-défense et de combat (sans ou avec armes traditionnelles) ainsi que la pratique des quyen et de l'énergie interne.

Les cours seront donnés pour les adultes les mardi de 19 h 45 à 21 h 45 et les jeudi de 19 h 30 à 21 h 30 et pour les enfants à partir de 6 ans les jeudi de 18 h 30 à 19 h 30. Le premier cours débutera le 23 septembre au gymnase de Collinée.

Pour tout renseignement veuillez contacter :
M. Caëtano Yvonnick au 09 52 81 38 06 ou 06 86 04 91 39

Tennis Club Arguenon Mené - Section Mené

Reprise des entraînements et des compétitions :
Ecole de tennis : 1 cours le vendredi après-midi ou le samedi matin suivant niveau.
Coût : 80 euros/an (licence et cours compris, possibilité tickets loisirs et CAF, prix dégressifs si plusieurs enfants, raquette et balles fournies)
Encadrement assuré par un éducateur de 1er degré
Deux cours d'essai pour les débutants - entraînements supplémentaires pour tennis compétition.
Inscriptions et renseignements :
H. FABLET 02.96.30.25.23 - **C. RICHET** 09.50.66.37.55 - **A. HANOULLE** 02.96.31.22.45

Entente Cyclo du Mené

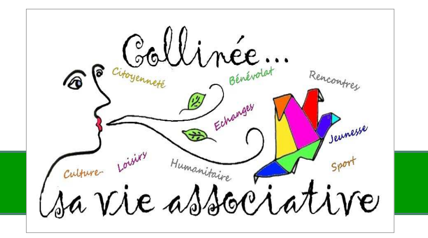
L'EC du Mené organise le **18 octobre à Collinée** dans la vallée du Baillot (près de la salle Mosaïque) un cyclo-cross.

A partir de 13h30 les jeunes de pré licenciés à benjamins ouvriront le spectacle sur des distances selon l'âge.

A 14h les catégories Minimes, Cadets, Féminines, et 2 FSGT partiront pour 45 minutes de course sur un circuit de 1,800km.

Puis à 15h s'élancera la «toutes catégories FSGT» pour 50 minutes de courses, avant de se retrouver à 16h pour le protocole.

Nous vous invitons à venir y participer et les encourager.



Mené handball

Les entraînements ont repris au Mené Handball Club.

Ils ont lieu à la Salle omnisports de Collinée ou de Plessala.

Le club organise des navettes aller-retour entre Collinée et Plessala pour que chacun puisse se rendre à l'entraînement (plus d'informations au 06 76 75 97 08)

Horaires des entraînements :

Seniors filles (97 et +): le lundi 19h-20h et vendredi 19h30-21h

Moins 16 filles (99-00): le mardi et vendredi 18h-19h30

Moins 14 filles: le mardi et le vendredi 18h-19h30

Moins 16 gars (99-2000): le lundi 18h-19h et le mercredi à la motte 16h30-17h30

Moins 14 gars (2001-2002): le lundi 18h-19h et le jeudi 18h-19h30

Moins 12 filles et gars (2003-2004): le mercredi 17h - 18h30

Moins 10 mixte (2005-2006): le lundi 16h45-18h

Moins de 8 mixte (2007-2008-2009): le mardi 16h45-18h

Hand'éveil (2010-2011): le samedi matin 10h30-11h30

Hand loisirs (à partir de 17 ans): le lundi 20h-21h30

Si vous souhaitez découvrir la pratique du handball, il est encore temps, n'hésitez pas !

Les matchs des Seniors Féminines du mois d'octobre

- Samedi 4 octobre : déplacement à Plouha (Goelo HBC)
- Samedi 11 octobre : MHB reçoit Trégor à 19h00 à la salle de Plessala

L'événement d'octobre

Vendredi 17 octobre, le Mené Handball organise une paëlla à emporter.

8 € la part (Paëlla + dessert)

Réservations **jusqu'au 8 octobre** auprès des joueurs et joueuses du club ou au 06 76 75 97 08

C.I.A.S.



Cap' Ages

Vendredi 29 Août le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Mené en partenariat avec la Fédération départementale Familles Rurales a organisé un temps fort pour les bénéficiaires de Cap 'Age des 7 communes de la Communauté de Communes du Mené.

Les personnes âgées accompagnées par des bénévoles ou par l'animatrice qui sont allés les chercher à leur domicile, se sont retrouvés entre 14h et 17h30 à la salle Mosaïque à Collinée avec Nicolas BEURRIER de *« J'irai jouer chez vous »* pour découvrir son univers de jeux en bois en grande dimension.

Partage, convivialité, rires étaient les maîtres mots de cette journée.

Tellement pris par le jeu, le goûter n'a commencé qu'à 17h !

26 bénéficiaires accompagnés par les bénévoles soit un total de 34 participants.



Les prochains rendez-vous Collinée / Le Gouray :

- Vendredi 3 octobre : Collinée
- Vendredi 7 novembre : Le Gouray
- Vendredi 5 décembre : Collinée

Cours de Français

Encadrés par des bénévoles, principalement sur la commune de Collinée mais à destination des habitants du Territoire communautaire, les cours de « Français Langue Étrangère » permettent à des personnes qui ne maîtrisent pas la langue française, d'acquérir des notions, afin de faciliter la communication et l'intégration dans la vie quotidienne locale.

Ces cours ont lieu le samedi entre 10h et 11h dans les locaux de la Communauté de Communes du Mené et ont repris le samedi 13 septembre.

Anne Pastol et Françoise Rocaboy recherchent une troisième personne pour les aider.



Pour une nouvelle ruralité dans le Mené
Soyons mobiles...

La ruralité d'aujourd'hui fait appel à davantage d'accessibilité et de proximité. La société est de plus en plus mobile, les besoins des habitants évoluent. La Communauté de Communes du Mené réfléchit sur l'axe mobilité, elle en a fait une priorité et souhaite y **associer les habitants et les usagers du territoire afin de construire ou de soutenir de nouveaux services.**

- Quels sont réellement les besoins de mobilités sur le Mené ?
- Comment vous déplacez-vous dans et hors du territoire ?
- Quelles alternatives à la voiture pour ceux qui ne peuvent l'utiliser ?
- Comment baisser le coût d'entretien et d'usage d'une voiture ?

Afin d'identifier les priorités, nous vous serions reconnaissants de répondre au questionnaire disponible en ligne jusqu'au 30 octobre sur http://www.ccmene.fr

S vous ne possédez pas internet et souhaiter donner votre avis ,vous pouvez prendre rendez-vous auprès de Claire DEVOS.

Pour tout savoir sur la mobilité dans le Mené (présentation, animations, questionnaire), retrouvez-nous sur :

http://www.ccmene.fr/accueil/mobilite

Contact Axe mobilité, Communauté de communes du Mené : Claire DEVOS au 02.96.31.47.17

De drôles d'activités pour bouger sur le territoire du Mené...

BOOKCROSSING.

Le bookcrossing est un phénomène mondial dont le principe est de faire circuler des livres en les « *libérant* » dans la nature, pour qu'ils puissent être retrouvés et lus par d'autres personnes, qui les relâcheront à leur tour.

Son mode d'emploi :

- Lisez-le en entier ou avec gourmandise, goûter simplement quelques pages...
- Rendez-vous sur : bibliothequesmene.wordpress.com
- Rentrez le numéro qui figure sur la couverture du livre
- Laissez un commentaire de votre lecture
- Libérez le à votre tour : café, commerces...

Cette animation est mise en place depuis le 16 juillet. Vous trouverez les boîtes dans les commerces et à la Mairie.



Si vous souhaitez donner vos livres pour qu'ils voyagent à leur tour, proposez-les dans les bibliothèques du Mené.

Pour tous renseignements :
celine.jouan@mene.fr
ou bibliotheque-mene.wordpress.com

Les ateliers-relais de Plessala disponibles

Après plusieurs mois de travaux de réhabilitation, les ateliers-relais de l'Espace d'Activités de La Perrière sont disponibles.

Ils sont destinés à l'accueil d'entreprises ou de porteurs de projets, quels que soient leurs domaines d'activité, à la recherche de conditions d'hébergement optimales et à tarifs préférentiels.

Dirigeants d'entreprises, porteurs de projets, venez rejoindre la dizaine d'entreprises déjà implantées à l'Espace d'Activités de La Perrière !

Tarifs et renseignements : Communauté de Communes du Mené, 02.96.31.47.17.

